

Standards pancanadiens relatifs aux dioxines et furannes visant l'incinération de déchets, les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers, les fours électriques à arc dédiés à la fabrication d'acier et les usines de frittage du fer

EXAMEN DE 2006

En juin 2001, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a approuvé les standards pancanadiens (SP) visant l'incinération de déchets et les chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers. Puis, en mars 2003, il approuvait les SP visant les fours électriques à arc et les usines de frittage du fer. Enfin, le SP visant les chambres coniques de combustion de déchets municipaux a été examiné et approuvé en novembre 2003. Ces cinq SP ciblent des secteurs qui étaient responsables de 65 % des émissions atmosphériques nationales en 1999.

En 2003, les SP visant les usines côtières de pâtes et papiers, les usines de frittage du fer et les fours électriques à arc ont fait l'objet d'examens, qui ont tenu compte des nouvelles données disponibles, notamment de rapports techniques sur chaque secteur, et des essais sur les émissions des différentes sources. Les groupes consultatifs multisectoriels (GCM) ont conclu qu'aucune donnée ne justifiait la révision de l'un ou l'autre de ces standards ni l'établissement d'une nouvelle série d'objectifs et d'échéances en vue de la quasi-élimination des émissions. Les prochains examens de ces secteurs et de celui de l'incinération sont prévus en 2006.

En prévision de l'examen de 2006 des standards, le CCME a réalisé une analyse préalable dans le but d'examiner l'état des émissions sectorielles, d'étudier les développements technologiques et d'évaluer la possibilité de mettre en place, le cas échéant, de nouvelles techniques pour lutter contre les émissions provenant de l'incinération de déchets, des usines côtières de pâtes et papiers, du frittage du fer et des fours électriques à arc dédiés à la fabrication d'acier. À la lumière de cette analyse, le CCME a pris les décisions suivantes au sujet de chaque secteur.

Chaudières d'usines côtières de pâtes et papiers

À la lumière de l'analyse des nouvelles données sur les émissions publiées et des progrès technologiques réalisés depuis l'examen de 2003, le CCME a décidé de ne pas effectuer d'examen de ce SP en 2006 :

- Les données sur les émissions montrent que certaines installations ont souvent de difficulté à respecter l'objectif du SP.
- Les contraintes économiques que connaît ce secteur empêchent de nombreuses usines d'investir dans les technologies antipollution.
- Effectuer de la recherche sur les technologies nouvelles ou émergentes serait prématuré ou aurait peu de chance d'enrichir nos connaissances sur ces questions.

Fours électriques à arc (FEA) dédiés à la fabrication d'acier

À la lumière de l'analyse des nouvelles données sur les émissions publiées et des progrès technologiques réalisés depuis l'examen de 2003, le CCME a décidé de ne pas effectuer d'examen de ce SP en 2006 :

- Aucune nouvelle technologie antipollution susceptible de réduire les émissions de dioxines et de furannes provenant des FEA n'a été identifiée.

- Il semble que la mise en oeuvre des mesures de prévention de la pollution que prévoit la stratégie de prévention de la pollution de ce secteur pour prévenir ou réduire au minimum la formation de dioxines et de furannes fasse partie de la conception des nouveaux procédés ou des procédés modifiés des FEA.

Usines de frittage du fer

À la lumière de l'analyse des nouvelles données sur les émissions publiées et des progrès technologiques réalisés depuis l'examen de 2003, le CCME a décidé de ne pas effectuer d'examen de ce SP en 2006 :

- La recherche et les essais pilotes ont confirmé que l'ajout d'urée est une technique efficace pour éliminer la formation de dioxines et de furannes. On prévoit mettre cette technique en place à l'usine de frittage canadienne au début de 2006.
- Aucune nouvelle technologie antipollution susceptible de réduire les émissions de dioxines et de furannes provenant du frittage du fer n'a été identifiée.
- Les données annuelles sur les émissions recueillies à l'usine de frittage Stelco Hamilton indiquent que cette dernière respecte le SP.

Incinération de déchets

Le CCME effectuera un examen de ce SP en 2006 :

- Un examen de l'état des installations d'incinération de déchets indique que les installations les plus modernes utilisent une combinaison de différentes techniques de lutte contre la pollution atmosphérique (TLPA) pour en arriver à une élimination globalement satisfaisante des polluants atmosphériques. Les différentes installations utilisent diverses combinaisons à cette fin. Par conséquent, il est jugé utile d'effectuer un examen détaillé des combinaisons de techniques utilisées dans les incinérateurs canadiens, de même qu'une évaluation de leur performance respective.
- En outre, certaines TLPA peuvent contribuer à la formation d'autres résidus qui doivent être traités avant leur élimination ou évacuation. Il est également jugé utile de rassembler de la documentation sur cette caractéristique eu égard aux techniques en usage. Il y avait peu de renseignements disponibles sur le traitement des gaz de combustion et le traitement des résidus (à savoir les cendres volantes) dans les incinérateurs de déchets canadiens.
- Il faut confirmer et/ou mettre à jour l'inventaire complet des incinérateurs au Canada (installations fédérales et installations en territoire domaniale y comprises), en précisant la capacité nominale, le débit actuel, le type, l'emplacement, l'âge, etc. des incinérateurs.